



## Compte rendu audience IA / SNUipp-FSU Vendredi 7 octobre 2016

Le SNUipp a été reçu longuement par l'Inspecteur d'Académie et ses principaux collaborateurs.  
Les points suivant ont été abordés :

### **- Campagne du SNUipp-Fsu portant sur la fin des APC :**

nous avons remis à l'IA un courrier détaillant les raisons de notre campagne nationale visant à mettre un terme aux APC suite aux engagements massifs des collègues. Considérées par la très grande majorité de la profession mais aussi des chercheurs en pédagogie, comme inadaptées, fatigantes, insatisfaisantes, voire inutiles, elles se cumulent au temps de travail extrêmement lourd des collègues, celui-ci pouvant se chiffrer en moyenne à près de 44h hebdomadaire et qu'il est temps pour nous que le ministère prenne la mesure de tout le travail invisible effectué semaine après semaine (concertation de l'équipe, mise en place des nouveaux programmes, préparations /corrections, relations avec les parents, les partenaires de l'école, préparation des classes de découverte ...) : les 108 heures débordent ! Situation d'autant plus exacerbée par la pseudo réforme des rythmes qui épuisent élèves et enseignants.

Consigne est donc donnée aux collègues de se réapproprier ce temps pour faire apparaître tout le travail invisible mené au quotidien.

**Nous avons mis en garde l'IA contre toutes pressions éventuelles envers les collègues. En effet, les 36 heures d'APC sont prévues de manière annualisée, il n'y a donc aucune raison de demander à cette période de l'année des tableaux relatifs à leur organisation et mise en place.**

**L'IA a pris acte de notre action et attend de recevoir les consignes éventuelles du ministère, le SNUipp-Fsu ayant été par ailleurs reçu par la Ministre pour exiger l'ouverture de négociations sur les ORS des enseignants.**

**- recrutement sur liste complémentaire :** comme suite aux interventions du SNUipp-Fsu, le Ministère s'est adressé à tous les Recteurs afin qu'ils autorisent les recrutements nécessaires. Dans notre Académie, 3 personnes ont été recrutées mais uniquement suite à des démissions de PFSE. Notre département est tout juste à l'équilibre entre le nombre de postes et de collègues. Le SNUipp-Fsu a rappelé les situations des années antérieures et demandé à ce que soit anticipé le déficit probable des futures semaines. Pour l'IA, la bascule vers le déficit devrait se faire à partir de janvier 2017. Dès lors que ce déficit apparaîtra, les recrutements nécessaires pourront se faire. Il faut également suivre de près la situation du Var puisque le recrutement est académique et que ce département pourrait donc aussi recruter sur la LC. Nous suivrons de près la situation.

### **- Inscription des TPS en maternelle à Nice à la rentrée de septembre 2016**

Le SNUipp a vivement contesté les démarches faites par téléphone soit par la Mairie de Nice soit par les IEN consistant à des demandes d'inscription en Petite section "si places disponibles". Le SNUipp a contesté la notion de "place disponible" (est-ce à compter de 25 élèves, 28, 30 etc... que l'on a de la place ??!) car accueillir un enfant de 2 ans se doit d'être organisé dans des structures et un cadre adéquats.

Contrairement à ce que nous avait écrit l'IA, il n'y a eu aucune concertation avec les directeurs/trices de maternelle. Il nous a expliqué que c'est à la demande conjointe du Ministère de la famille et du MEN, que la CAF avait fait un travail de recensement dans les crèches afin d' "identifier" les enfants scolarisables en TPS en lien avec des situations familiales et sociales défavorisées, familles pour lesquelles une scolarisation précoce pouvait s'avérer fructueuse (version totalement différente que celle de la mairie de Nice).

Nous nous sommes à nouveau étonnés que le CTSD n'ait pas été saisi ainsi que de l'impréparation de cette campagne d'inscription. Si nous partageons la nécessité d'une scolarisation précoce, celle-ci ne peut se faire dans la précipitation ou sous la contrainte. Ce n'est ni l'intérêt des enfants (un an d'écart est particulièrement significatif à cet âge), ni celui des enseignants de maternelle qui exercent dans des classes aux effectifs déjà très lourds. Il est clair que dans cette affaire la politique du chiffre a primé, permettant d'afficher un taux de scolarisation des enfants de 2 ans plus important... Mais à quel prix ?



**- Langue vivante :** nous avons déploré qu'à cette rentrée les stages à public désigné aient vu le jour dans toutes les circonscriptions. Les collègues ont été convoqués pour se "former "en quelques heures suite à une visite de classe et l'observation de séances dans la classe d'un "expert ". Pour cela les "gros moyens" ont été mis: des remplaçants prévus pour les stagiaires (si on pouvait toujours avoir la même "vigilance" quant au remplacement des collègues ...), les conseillers pédagogiques mobilisés...

L'enseignement des langues vivantes, tout comme l'enseignement de toutes les autres disciplines enseignées à l'école, est quelque chose de sérieux qui ne peut être traité de cette manière, en quelques heures et de manière injonctive. Le SNUipp a obtenu l'assurance qu'il n'y aurait pas de forcing concernant les collègues qui ont suivi ce stage désigné: même si l'IA a pour objectif la prise en charge de l'enseignement de la LV par le collègue dans sa classe, ils ne peuvent y être obligés et les décroisements pourront continuer à se faire. L'IA justifie ces actions de formation par le fait que les intervenants langues et les assistants étrangers sont de moins en moins nombreux et qu'il souhaite impulser cet enseignement par les PE.

Le SNUipp a également posé la question de la "récupération" du temps pour les collègues "experts" qui accueillent les stagiaires dans leurs classes et qui élaborent, pour certains, fiche de préparation, travail supplémentaire ... Certains circos l'ont envisagé en permettant aux collègues de se dégager de 3 heures de concertation, d'autres n'ont rien prévu. L'IA doit faire le point en Conseil d'IEN pour "harmoniser" les choses...A suivre...

**- Temps partiels :** l'IA a indiqué que si le département connaissait à nouveau un déficit, il n'hésiterait pas à refuser à nouveau des temps partiels sur autorisation. Nous avons à nouveau dénoncé cette attaque inadmissible contre les droits individuels des personnels et rappelé que ce n'est pas aux collègues de payer le manque de prévision de l'Administration. Plusieurs ont du solliciter des disponibilités de droit (pour par exemple suivre leur conjoint), d'autres risquent ou devront prendre des arrêts maladie tant ce temps partiel était pour eux nécessaire.

Nous avons fait état de l'émoi très fort provoqué par ces décisions de refus qui pour nous comme pour les collègues restent injustifiées et aux arguments fallacieux. Rappelons que

suite aux interventions déterminées du SNUipp lors de la Capd du 8 juin dernier, plusieurs situations avaient pu être "sauvées" et les temps partiels accordés. Mais un seul refus ne peut nous convenir !

Suite à nos interrogations, l'IA a indiqué qu'il continuerait le cas échéant à **ne cibler que les premières demandes** ( - craignant les recours juridiques en ce qui concernent les refus de demandes de renouvellements de temps partiel) et "cerise sur le gâteau", une première demande refusée l'an dernier serait à nouveau considérée comme telle...et pourrait donc à ce titre être à nouveau refusée ! **C'est une double peine inacceptable ! L'IA trouvera face à lui un SNUipp-Fsu déterminé.**



**- droit syndical :** nous avons bien fait confirmé que la récupération des réunions syndicales pourra se faire sur les 108 heures hors Apc (animations pédagogiques, Magistère...) ou sur la journée de solidarité. **A noter que la récupération pourra se faire sur les animations dites obligatoires.** Nous avons dénoncé ce terme impropre. L'IA en convient et parle plutôt de formations "en phase" avec les priorités nationales (sic...)

#### **- dispense d'animations pédagogiques pour les PFSE :**

Beaucoup d'entre eux ont des cours le Mercredi AM et la surcharge de travail est très importante pour ces jeunes collègues qui débutent dans le métier et qui doivent jongler entre formation à l'Espe, préparation de classes... avec au final la titularisation souhaitée... Nous avons donc demandé que ces collègues soient dispensés des concertations pédagogiques. Malgré nos demandes, l'IA maintient le principe des 9 heures de concertation obligatoires, ces personnels étant "fonctionnaires stagiaires"...

#### **- Versement de l'indemnité de stage pour les Pfse et ex-Pfse (T1 à cette rentrée).**

Le SNUipp est intervenu à plusieurs reprises pour demander à l'IA de respecter les textes et le calcul prévu dans le décret. Malgré nos demandes, l'IA maintient son calcul qui pour nous est erroné. Nous avons proposé un modèle de recours auprès de l'IA, aux collègues concernés et envisagerons le recours au TA si nécessaire.

**- Livret scolaire unique (LSU) :** le SNUipp a rappelé sa revendication d'un moratoire sur la mise en place du LSU et sa demande de publication des résultats de la phase test. Pour nous les conditions matérielles ne sont pas réunies pour permettre un fonctionnement opérant du LSU. La mise en place de cet outil doit s'accompagner de temps dégagé et de formation pour les enseignants. Se posent également les questions sur la conservation des données et de la sécurisation du dispositif.

**L'IA a indiqué que les premières formations auraient lieu après les vacances de la Toussaint. Le temps (3 heures) serait pris sur la deuxième journée à organiser après la rentrée, temps pris en dehors des heures de cours.**

Pour le SNUipp il n'est pas pensable de presser les équipes et de les astreindre à un calendrier si serré en les laissant de surcroît, une fois de plus, seuls face à un nouvel outil: ce ne sont pas 3 heures qui vont permettre de mettre en place, de s'approprier un tel livret. Il n'est pas question non plus d'obliger les équipes à présenter et fournir aux

parents, une première évaluation par le biais de ce livret, avant les vacances de Noël.

Accord de l'IA. Le premier rendu aux parents se ferait dès que les écoles seront prêtes, les équipes étant libres pour organiser la restitution des évaluations via ce livret, cela pouvant aussi se traduire par deux temps dans l'année et non trois. Objectif : le mois de janvier pour le 1er.

